

# Transferts immobiliers – les réflexes fiscaux indispensables

---

01 octobre 2019 (Lausanne, l'après-midi)

03 décembre 2019 (Genève, l'après-midi)

---

Séminaire récurrent  
avec mises à jour



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

## Public visé

Ce séminaire s'adresse au personnel des fiduciaires, aux avocats et notaires ainsi qu'à l'ensemble des personnes intéressées aux aspects juridiques et fiscaux des opérations immobilières.

## Contexte et problématique

Ce cours d'une demi-journée vise à donner une vue d'ensemble des transactions immobilières possibles et de leurs conséquences fiscales et juridiques.

Seront abordés de manière plus détaillée, les aspects juridiques et fiscaux de la vente d'une société immobilière, ou de la vente d'un immeuble notamment à l'aide de cas pratiques. Les questions suivantes seront, entre autres, examinées:

- Le traitement à l'impôt sur les gains immobiliers, ou à l'impôt sur le bénéfice/revenu;
- La perception des autres impôts et taxes (droit de mutation, impôt foncier, impôt complémentaire immobilier, etc.);
- Les transactions immobilières inter-cantoniales ou internationales;
- Les conséquences TVA;
- Les pièges juridiques à éviter;
- Les clauses essentielles des contrats de vente.

La dernière partie traitera du cas particulier des transactions immobilières dans le domaine agricole. Les aspects juridiques et fiscaux seront analysés.

## Objectifs

- Relever, à l'aide de cas pratiques, les problématiques fiscales régulièrement rencontrées;
- Sensibiliser les personnes intervenant dans les opérations immobilières aux conséquences fiscales et juridiques, et développer les réflexes professionnels.

## Thèmes

- Définition de la notion de transfert immobilier;
- Conséquences fiscales et juridiques de la vente d'une société immobilière ou de l'immeuble;
- Aspects fiscaux des transactions immobilières dans le domaine agricole;
- Aspects juridiques liés au droit foncier rural.

## Méthode

Le cours alterne des exposés théoriques succincts illustrés de cas pratiques et de différents exemples issus de la pratique des conférenciers.

## Responsable du séminaire

**Serge Migy**, Avocat, Associé, Mazars SA, Lausanne

## Conférenciers

**Laurent Bovet**, Expert fiscal diplômé, Expert en finance et controlling, Directeur TVA, Mazars SA, Lausanne

**Me Guillaume Francioli**, Avocat, 100 Rhône Avocats, Genève (pour le séminaire de Genève)

**Me Mathias Keller**, Avocat spécialiste FSA construction et immobilier, Leximmo Avocats Lausanne (pour le séminaire de Lausanne)

**Giuseppe Sottile**, Expert fiscal diplômé, Associé, Mazars SA, Lausanne

**Ludovic Pasche**, Expert fiscal diplômé, Manager, Mazars SA, Lausanne



Serge Migy



Laurent Bovet



Me Guillaume Francioli



Me Mathias Keller



Giuseppe Sottile



Ludovic Pasche

## Dates

01.10.2019 l'après-midi – Lausanne  
03.12.2019 l'après-midi – Genève

## Lieux

Beau-Rivage Palace  
Place du Port 17-19  
1006 Lausanne  
www.brp.ch

Grand Hotel Kempinski Geneva  
Quai du Mont-Blanc 19  
1201 Genève  
www.kempinski.com/fr/geneva/grand-hotel-geneva/

## Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre  
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle.
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

# Information/Administration

- Non-membre  
 Membre ASAI  
 Collaborateur spécialisé ou expert  
membre individuel d'EXPERTsuisse

## Transferts immobiliers – les réflexes fiscaux indispensables

- 01 octobre 2019 (Lausanne, l'après-midi)  
 03 décembre 2019 (Genève, l'après-midi)

Nom, Prénom

### Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

### Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée  
 Facture à l'adresse professionnelle  
 Correspondance à l'adresse privée  
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:  
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59  
ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

## Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

### Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.